

# CONSEIL MUNICIPAL

## 12 AVRIL 2018

*L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de M Jean Pierre DIDIERLAURENT 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, et sous la présidence de Mme Denise STAPPIGLIA, Maire.*

**Etaient présents :** Mme Denise STAPPIGLIA (Maire) / M Jean-Pierre DIDIERLAURENT / M Alain FRANCOIS / Mme Carole PETITDEMANGE / Mme Béatrice CLAUDE / M Jean Paul VAXELAIRE (Adjoints) / Mme Mylène DESILVESTRE / M Paul FERREUX / Mme Marie Claudine HERZOG / M Fernand HUCHER / M Daniel LICINI / M Christian LOUIS / M Éric MEYER / M Amandio NETO / M Daniel PIERRON / Mme Evelyn TOUSSAINT / M Hervé VAXELAIRE.

**Excuses :** M Fabrice ABEL / Mme Hilda LAMBOTTE / Mme Nathalie PERRIN / Mme Laurence GEHIN / M Sylvain MASSON / Mme Laurence MARION.

**Procurations :** Mme LAMBOTTE à M Daniel LICINI / Mme Laurence GEHIN à Mme Carole PETITDEMANGE / Mme Laurence MARION à M Daniel PIERRON / M Sylvain MASSON à M Éric MEYER / M Fabrice ABEL à Mme Denise STAPPIGLIA

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil,

Mme Mylène DESILVESTRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire-adjoint.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2018 a été adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**1 – ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE CONSTRUCTION DE DEUX PAVILLONS LOCATIFS**

Les travaux de construction de deux pavillons locatifs ont été découpés en 10 lots :

- Lot 01 : VRD
- Lot 02 : Gros Œuvre
- Lot 03 : Charpente Ossature Bois
- Lot 04 : Couverture Zinguerie Etanchéité Bardage isolé
- Lot 05 : Menuiseries extérieures et intérieures
- Lot 06 : Plâtrerie
- Lot 07 : Plomberie Chauffage Ventilation
- Lot 08 : Electricité
- Lot 09 : Revêtements de sols
- Lot 10 : Peinture ITE

Le montant total estimatif des travaux s'élève à **449 466 € HT**

Les offres des entreprises ont été ouvertes le mardi 03 avril dernier.

Le tableau récapitulatif des propositions du rapport d'analyse des offres établi par le maitre d'œuvre est remis à chaque conseiller.

L'attribution des marchés correspondants doit faire l'objet d'une délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

*Vu le tableau récapitulatif du rapport d'analyse des offres remis à chaque conseiller,*

➤ **Attribue** les marchés suivants et autorise Mme le Maire à les signer :

✓ **Lot 01 : VRD**

Estimation : 35 380 € HT  
Entreprise SAS BATI 3000 3 Rue de l'Ancerf,  
88600 SAINT JEAN DU MARCHE  
Montant : **23 228.92 € HT**

✓ **Lot 03 : Charpente Ossature Bois**

Estimation : 54 110 € HT  
Entreprise : IL ETAIT UN ARBRE, 11 allée des Chênes 88 000 EPINAL  
Montant : **46 501.56 € HT**

✓ **Lot 06 : Plâtrerie**

Estimation : 34 550 € HT  
Entreprise : BEGARD 04 Rue de l'Eglise 54 740 XIROCOURT  
Montant : **32 567.97 € HT**

✓ **Lot 07 : Plomberie Chauffage Ventilation**

Estimation : 60 000 € HT

Entreprise : BROCARD 36 rue des Ecoles Marzeley 88100 SAINT DIE  
DES VOSGES

Montant : **48 175.74 € HT**

✓ **Lot 08 : Electricité**

Estimation : 23 891 € HT

Entreprise : ADAM ET NICOLAS 524 route de Malpré 88290  
SAULXURES SUR MOSELOTTE

Montant : **16 024.86 € HT**

✓ **Lot 10 : Peinture ITE**

Estimation : 36 130 € HT

Entreprise : LENOIR Quartier Richard 88700 RAMBERVILLERS

Montant : **35 340.79 € HT**

➤ **Déclare infructueux les lots suivants**, les montants proposés par les entreprises étant largement supérieurs à l'estimation :

✓ **Lot 02 : Gros Œuvre**

✓ **Lot 04 : Couverture Zinguerie Etanchéité Bardage isolé**

✓ **Lot 05 : Menuiseries extérieures et intérieures**

✓ **Lot 09 : Revêtements de sols**

\*\*\*\*\*

## **2 – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018/2021**

Le Contrat Enfance Jeunesse est un dispositif mis en place par la CAF visant à soutenir les collectivités qui s'engagent à développer une politique enfance jeunesse, destinée à favoriser :

- la mise en place de services d'accueil des jeunes enfants à destination des familles (structures multi-accueil, garderies périscolaires, relais assistantes maternelles, Centres de loisirs ...)
- les loisirs collectifs et les vacances des enfants et des adolescents de 6 à 18 ans.

Ce dispositif fixe de manière très précise au contrat les actions éligibles et leurs règles de cofinancement (plafonnement des prix de revient, taux de fréquentation, baisse du taux d'accompagnement) et s'applique dans le cadre de critères de sélectivité.

Le contrat conclu avec la commune de Saulxures qui soutenait notamment le fonctionnement du multi accueil et de la garderie périscolaire, les actions Anim'Ados est arrivé à expiration le 31 décembre 2017.

En étroite relation avec la CAF, les services d'accueil petite enfance et enfance et jeunesse ont été développés et rencontrent actuellement un succès important. (ALSH petites vacances, mercredis récréatifs, anim'ados, camps ados...)

Il est donc proposé au Conseil de le renouveler pour une durée de quatre ans (2018– 2019 –2020-2021) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Outre les activités déjà prises en compte, la CAF pourrait grâce au CEJ soutenir les actions nouvelles, mises en place par la Mairie à destination de l'enfance et de la jeunesse.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**22 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

➤ **Autorise Madame le Maire** à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales le renouvellement du contrat Enfance Jeunesse en faveur des enfants et des jeunes de la commune, pour les activités existantes et les activités nouvelles envisagées

➤ **Autorise Mme le Maire** à poursuivre la gestion des équipements et structures inscrits au Contrat enfance Jeunesse.

\*\*\*\*\*

### **3 – TARIFS COMPLÉMENTAIRES RÉGIE MUNICIPALE CULTURE ANIMATIONS**

Les tarifs complémentaires suivants pour la Régie Municipale Culture Animations sont proposés au Conseil :

#### **Boissons**

L'utilisation de bouteille verre lors des manifestations étant vivement déconseillée voire interdite pour des raisons de sécurité, il est proposé de servir les boissons softs (boissons sans alcool de type cola, jus de fruit, soda etc.) au verre (plastique). Le tarif serait de 2 € pour une contenance de 33 cl.

#### **Jumelage 2018**

La commune de Saulxures est invitée à participer aux festivités du jumelage qui se dérouleront les 07 et 08 juillet 2018 en Allemagne.

La Régie Culture Animations sera chargée d'organiser le déplacement par bus vers Grossostheim. Le meilleur devis sollicité pour le transport sur les deux jours s'élève à 1 515 € TTC.

Il est proposé de solliciter une participation financière d'un montant de 10 € (aller/retour) auprès des personnes qui utiliseront le bus pour se rendre à ces festivités.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale Culture Animations a émis un avis favorable à l'adoption des tarifs susvisés.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**21 voix pour,  
00 voix contre  
01 abstention ( M. LICINI)**

**Adopte les tarifs complémentaires** susvisés de la Régie Municipale Culture Animations.

\*\*\*\*\*

#### **4 – TARIF LOTISSEMENT DU BOIS DES DAMES**

Une réunion de travail regroupant les membres des commissions communales terrains et développement économique sur le redécoupage des lots du lotissement du Bois des Dames et la définition d'une nouvelle politique tarifaire a été organisée le mardi 10 avril.

Il est d'ores et déjà proposé au Conseil de délibérer sur les premières propositions suivantes :

➤ **Regroupement des lots 8 et 9** en une seule parcelle d'une surface totale de 1 691 m2 au prix de vente de **34 175 € TTC**

➤ **Suite** au redécoupage du lot n° 12, la surface de la parcelle contiguë n° 13 avait été portée à **1376 m2**. Aucun prix n'avait été fixé pour cette parcelle. Les commissions proposent de retenir un prix de **28 896 € TTC**

Le Conseil Municipal, après délibération,

**22 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

➤ **Autorise** le regroupement des lots 8 et 9 en une seule parcelle d'une surface de 1 691 m2 au prix de vente de **34 175 € TTC**

➤ **Fixe le prix de vente** du lot n° 13 d'une surface de 1376 m2 à **28 896 € TTC**.

\*\*\*\*\*

#### **5 – MARCHÉS DE RÉHABILITATION PARTIELLE DU BATIMENT EDF**

Comme convenu lors de la séance du 30 mars dernier, le rapport d'analyse des offres pour la réalisation des travaux de réhabilitation partielle de l'ancien bâtiment EDF est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Le montant total des marchés étant inférieur à 90 000 € HT (86 024.75 € HT) leur attribution fera l'objet d'une décision du Maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT (*délibération du 14 avril 2014*)

Parallèlement, le Conseil Municipal est informé du résultat de la consultation effectuée pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'ex agence postale en cellules professionnelles.

Le montant total des marchés s'élève à 35 689.67 € HT pour une estimation de 38 060 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

**Prend acte** du montant des marchés de réhabilitation partielle de l'ancien bâtiment EDF et de réhabilitation de l'ex agence postale en cellules professionnelles.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.